



Pour qui ?

Ce logement est destiné aux parents ou grands parents souhaitant accueillir leur(s) enfant(s) ou petit(s) enfant(s) résidant dans le Val de Marne car la résidence principale est confiée à l'autre parent.

Où ?

À Boissy Saint Léger à proximité de la gare RER A de Boissy Saint Léger.



L'appartement Droit de visite

Une réalisation de l'Udaf 94, en partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales du Val de Marne et la ville de Boissy Saint Léger.

L'Udaf du Val-de-Marne assure la gestion de cet appartement

Pour bénéficier de son occupation, il vous faut déposer une demande d'accès auprès de l'Udaf du Val-de-Marne, fournir une attestation d'assurance et vous acquitter d'une participation financière symbolique.

Informations / Réservation Contact

 01 45 10 32 44

 adv@udaf94.fr

 www.udaf94.fr

 4a boulevard de la gare
94470 Boissy Saint Léger



Appartement droit de visite

Un lieu
de retrouvailles



Vous êtes séparé(e) ou divorcé(e)

- Vous bénéficiez d'un droit de visite et d'hébergement pour vos enfants résidant en Val-de-Marne mais votre logement ne vous permet pas de les accueillir ou vous ne résidez pas dans le département.
- Vous souhaitez conserver le lien avec eux au-delà de votre situation ou de l'éloignement géographique, mais vous n'avez pas de lieu pour maintenir ce droit. Et vous voulez continuer à exercer votre rôle de parent ou grand parent au-delà de vos difficultés ou contentieux familiaux.

Les plus de l'appartement



Un appartement F4 conçu et agencé de façon rationnelle.



Un lieu confortable, meublé et équipé pour accueillir enfants et adultes « comme à la maison ».



Un appartement proche des moyens de transports et des commerces de base.



Une réservation simplifiée, possible à l'avance, selon votre planning de visites



Une participation symbolique de 1€/enfant et 2€/adulte par jour, réglables en espèces

Alors

L'Udaf du Val de Marne met à votre disposition un appartement proche du lieu de vie habituel de votre ou vos enfant(s) pour vous permettre de le (les) recevoir sur des périodes variables - en semaine, en week-end ou durant les vacances scolaires.